

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le samedi 7 novembre, à 8 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale (séance interrompue à 9 H 45, reprise à 10 H 05 et close à 13 H 30).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

G. ANNETTE - M. CHAN-LIAT - J. RAUX - G. GERARD -
M. NATIVEL - R. LAI-HONG-TING - S. FUMA - I. MOULLAN -
A. ARMAND - J.-M. NATIVEL - A. BOURGIN - P. VERGUIN -
E. HOARAU - E. LEBON - G. VIGNE - J. IVOULA - R. LIN-TENG-SHEE - H. MAGAMOOTOO - M. TAMAYA - J. HOAREAU - R. HOAREAU -
E. NALEM - D. RIVIERE - S. CAZANOVE - A. PADEAU -
M. JUNOT - J.-C. SAUTRON - Y. HATIA - F. LACPATIA -
E. EGOLFF - J.-P. CLAIN - A. IGNACE - R.P. VICTORIA -
M. GERARD - D. BOX - A. KICHENIN

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

G. ARMOUDOM (8 H 45) - D. TOUSSAINT (8 H 35) - R. MASSAIN (8 H 46) - F. MOLLARD (8 H 35) - P. LAUDE (8 H 32) - J.-M. DUPUIS (8 H 31)

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 13 NOV, 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 42 sur 55 à l'ouverture de séance.

ETAIENT REPRESENTES

G. FONTAINE par G. ANNETTE - A. LEGROS par R.P. VICTORIA - F. CAILLE par M. GERARD

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire quitte la Salle des Délibérations à 9 H 55, avant examen des Rapports inscrits à l'Ordre du Jour de Séance, en laissant la Présidence à M. CHAN-LIAT jusqu'à son retour à 10 H 55, avant le vote sur le Rapport n° 92/5-07.

R. LIN-TENG-SHEE quitte la Salle des Délibérations à 11 H 30 pendant le dépouillement des votes sur le Rapport n° 92/5-12.

E. LEBON quitte la Salle des Délibérations à 13 H 05 pendant l'examen du Rapport n° 92/5-14.

Pour le Maire absent
Michel CHAN-LIAT
2ème Adjoint

